

QUARANTE-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA42.20

Point 18.2 de l'ordre du jour

17 mai 1989

## LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES ET DE L'ALCOOL

La Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions antérieures sur l'abus des drogues et de l'alcool et sur la santé mentale adoptées par l'Assemblée de la Santé (en particulier les résolutions WHA28.84, WHA33.27, WHA36.12 et WHA39.25, ainsi que la résolution WHA39.26 priant le Directeur général de formuler un plan d'action dans ce domaine) et par le Conseil exécutif (en particulier les résolutions EB69.R9 et EB73.R11);

Notant les obligations qui incombent en permanence à l'Organisation en vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et la nécessité de promouvoir l'usage rationnel des substances psychoactives licites par les professionnels des soins de santé;

Gravement préoccupée par les tendances mondiales de l'abus des drogues et de l'alcool et par les souffrances, les pertes en vies humaines et la désorganisation sociale qui les accompagnent, notamment les accidents et la propagation du SIDA;

Notant la déclaration consensuelle sur les politiques sanitaires visant à combattre les problèmes de drogue et d'alcool adoptée par un groupe de travail de l'OMS réuni à Canberra en mars 1988, et l'accent qu'elle met sur la nécessité de réduire et finalement d'éliminer les effets néfastes de ces abus;

Notant l'appel lancé par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues en vue de l'établissement par les Etats Membres de stratégies nationales tirant un parti optimal de l'expérience et des résultats des autres Etats Membres dans la lutte contre l'abus des drogues;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à élaborer des politiques et des programmes complets de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool dans le contexte des soins de santé primaires, mettant l'accent sur la prévention et sur la promotion de la santé, conjointement avec d'autres activités de leurs programmes de santé mentale, conformément à leurs propres besoins et priorités, notamment :

- 1) l'évaluation constante de la nature et de l'étendue des problèmes;
- 2) une évaluation de leurs programmes actuels dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs;
- 3) l'élaboration de programmes d'action fondés sur la technologie appropriée, en pleine collaboration avec des secteurs autres que celui de la santé;
- 4) la reconnaissance des intérêts de la santé publique dans les politiques concernant les drogues et l'alcool;

